

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_35
id. 748

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET
LINGUISTIQUES ET AIDES PARTICULIÈRES AUX FAMILLES EN
DIFFICULTÉ DES COLLÈGES ET SEGPA ET DES ÉCOLES
PUBLICS ET PRIVÉS**

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, nous avons enregistré **109** séjours pour un montant de **266 174 €** et accordé des aides particulières aux familles en difficulté à hauteur de **15 148 €**.

I - BILAN DE LA PÉRIODE SCOLAIRE 2013 / 2014

- Répartition des demandes de subvention des **COLLÈGES** :

	Séjours	Nombre d'élèves	Aides Particulières	Nombre d'élèves
- Collèges publics	112 567 €	1 832	8 238 €	151
- Collèges privés	44 336 €	766	2 080 €	40
Sous-Total	156 903 €	2 598	10 318 €	191
TOTAL	167 221 €			

- Répartition des demandes de subvention des **ÉCOLES** :

	Séjours	Nombre d'élèves	Aides Particulières	Nombre d'élèves
- Ecoles publiques	103 151 €	2 472	4 715 €	205
- Ecoles privées	6 120 €	102	115 €	5
Sous-Total	109 271 €	2 574	4 830 €	210
TOTAL	114 101 €			

- Répartition de l'enveloppe selon le **TYPE DE SÉJOUR** :

TYPE DE SÉJOUR	ÉCOLES			COLLÈGES	
	<i>Maternelles Publiques</i>	<i>Elémentaires Publiques</i>	<i>Elémentaires Privées</i>	<i>Publics</i>	<i>Privés</i>
<i>Neige</i>	/	/	/	4 160 €	9 680 €
<i>A l'étranger</i>	/	/	/	86 071 €	24 766 €
<i>Educatifs</i>	/	/	/	1 296 €	/
<i>Centres Départementaux (*)</i>	2 270 €	100 881 €	6 120 €	21 040 €	9 440 €
Total Séjours	2 270 €	100 881€	6 120 €	112 567 €	43 886 €

TYPE DE SÉJOUR	ÉCOLES			COLLÈGES	
	<i>Maternelles Publiques</i>	<i>Elémentaires Publiques</i>	<i>Elémentaires Privées</i>	<i>Publics</i>	<i>Privés</i>
<i>Aides Particulières</i>	115 €	4 600 €	115 €	8 238 €	2 080 €
Total Aides Particulières	115 €	4 600 €	115 €	8 238 €	2 080 €
Subvention Exceptionnelle Enfant Handicapé	/	/	/	/	450 €
TOTAL SÉJOURS + AIDÉS	2 385 €	105 481 €	6 235 €	120 805 €	46 416 €
TOTAL GÉNÉRAL PUBLIC + PRIVÉ	114 101 €			167 221 €	

(*) Liste des centres départementaux :

- Saint Nicolas de la Grave - Porté Puymorens - Mimizan Plage - Labenne Océan - Génébrières
- Saint Antonin Noble Val - Montricoux.

Comme à l'accoutumée, quelques désistements et modifications de séjours interviendront impliquant une légère diminution du bilan susvisé.

II - PROPOSITIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014 / 2015

Je vous propose la **reconduction de la politique facultative** relative aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et aides particulières aux familles en difficulté.

Vous trouverez en annexe 1 le règlement général, ainsi que les tarifs applicables aux écoles et collèges publics et privés précisant, notamment, les critères d'acceptation des dossiers, accompagné des formulaires de demandes de subvention et, en annexe 2, pour mémoire, le barème des aides particulières aux familles en difficulté.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'Assemblée départementale a décidé, lors de la décision modificative n° 1 de 2008, d'allouer une subvention exceptionnelle permettant la prise en charge d'accompagnateurs d'enfants handicapés versée directement à l'établissement scolaire et venant ainsi en déduction de la participation des familles et d'autre part, de donner délégation à la Commission Permanente afin d'examiner, au cas par cas, les demandes.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

. pour l'année scolaire 2013/2014 :

- Décide d'augmenter l'autorisation d'engagement et de ratifier un crédit de 10 102 €, article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées) ;
- Décide d'augmenter l'autorisation d'engagement et de ratifier un crédit de 7 500 €, article 657371, sous-fonction 221 (collèges publics et privés) ;

. pour l'année scolaire 2014/2015 :

- Décide :
- De reconduire cette politique ;
- D'inscrire les crédits de paiement nécessaires lors du vote du budget primitif 2015, article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées) et article 657371, sous-fonction 221 (collèges publics et privés) ;
- D'allouer une subvention exceptionnelle pour la prise en charge d'accompagnateurs d'enfants handicapés et de donner délégation à la Commission Permanente afin d'examiner ces situations particulières.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET